

SOUS-COUCHE
ACOUSTIQUESTRAMICHAPE
ECO PRO ΔL_w
19 dB

L'isolant acoustique éco-responsable pour les professionnels

TRAMICHAPE ECO PRO est une sous-couche acoustique mince composée de fibre polyester et d'un film polyéthylène étanche aux laitances, débordant sur un côté. TRAMICHAPE assure l'isolation acoustique dans les immeubles collectifs et maisons individuelles en travaux neufs ou de rénovation.

LES +

- Performance acoustique 19 dB aux bruits d'impacts.
- Certifié QB, reconnu par QUALITEL.
- Pose rapide grâce à un déroulement dans le bon sens.
- Produit le plus léger du marché, rouleau de 67,5 m² pour un poids de 16 kg.
- Peut être associé à un isolant thermique.
- Ne provoque pas de démangeaisons.

✓ APPLICATIONS

Mise en œuvre pour le traitement des bruits d'impacts sous chapes flottantes :

- Utilisation sous chapes armées ou non avec carrelages scellés ou collés.
- Pose sous chapes traditionnelles ou chapes fluides (base anhydrite ou ciment).
- Superposition possible à un isolant thermique.
- Peut être associé à un plancher chauffant.
- Convient pour des locaux jusqu'à un classement P3 et ayant une charge d'exploitation ≤ 500 kg/m².

ISOLE DES BRUITS
D'IMPACTSCOMPATIBLE AVEC
SOL CHAUFFANT ET
ISOLANT THERMIQUEPERFORMANCES
DURABLES

SOUPLESSE

PERFORMANCES

- Isolation acoustique $\Delta L_w = 19$ dB
- Isolation acoustique $\Delta L_w = 22$ dB avec un isolant thermique
- Conforme au DTU 52.10
- Grande résistance à la déchirure



✂ DONNÉES TECHNIQUES

Composition du produit	Fibre de polyester, thermoliée, aiguilletage SAN + film polyéthylène 25μ débordant sur un côté (50mm mini)
Amélioration de l'isolation aux bruits de chocs	$\Delta L_w = 19$ dB NF EN ISO 717-2
Amélioration de l'isolation aux bruits de chocs avec isolant thermique PUR	$\Delta L_w = 22$ dB NF EN ISO 717-2
Affaiblissement vis-à-vis du bruit aérien	$\Delta(R_w+C) = 3$ dB NF EN ISO 717-1
Affaiblissement vis-à-vis du bruit aérien avec isolant thermique PUR	$\Delta(R_w+C) = 9$ dB NF EN ISO 717-1
Classement	SC1 a2 A / SC1 b2 A Ch DTU 52.10
Certification QB	04 a-03
Masse surfacique	230 g/m ² (+/- 30 g/m ²) ISO 9073-1
Résistance à la déchirure	> 20 N NF EN 12310-1
Tests acoustiques	<ul style="list-style-type: none"> • Essai FCBA N° 404/12/103 sous chape traditionnelle $\Delta L_w = 19$ dB; $\Delta(R_w+C) = 3$ dB • Essai FCBA N° 404/12/420 sous chape traditionnelle avec isolant thermique (PUR 53 mm) $\Delta L_w = 22$ dB; $\Delta(R_w+C) = 9$ dB
Émissions COV	A+ NF EN ISO 16000
Durée de stockage	Sans limite sous abri

✎ MISE EN ŒUVRE

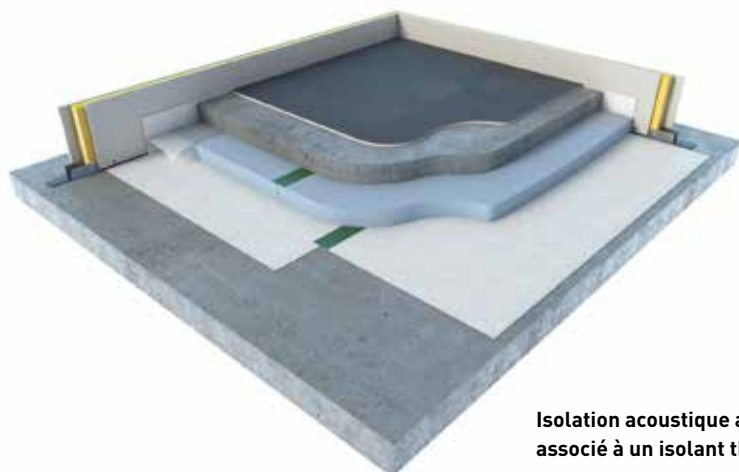
BIEN CHOISIR SON PRODUIT

► CRITÈRES DE CHOIX

Admis pour des bâtiments jusqu'à un classement P3 avec des charges d'exploitation ≤ 500 kg/m² : bâtiments d'habitation, bâtiments civils et administratifs, publics et privés, locaux de l'industrie hôtelière, établissements d'enseignement, bâtiments hospitaliers...

► SUPPORTS D'APPLICATION ADMISSIBLES

- Dalle béton
- Plancher en bois
- Structure porteuse (plancher en béton coulé sur bac acier...)
- Ravaillage



Isolation acoustique avec TRAMICHAPE ECO PRO associé à un isolant thermique

À SAVOIR



Limites d'emploi :

Ne pas utiliser :

- Sur les supports ne présentant pas une bonne planéité.
- Sur des canalisations ou fourreaux (faire un ravaillage pour mettre à niveau).
- Sur un sol humide ou soumis à des remontées capillaires.
- Dans les locaux P4 et P4S (locaux comportant des charges ponctuelles et roulantes).
- Dans les locaux munis d'un écoulement au sol.



Délai de mise en service :

Se référer aux DTU en vigueur concernant les temps de séchage de la chape.



Documents de référence :

- DTU 26.2 : « Chapes et dalles à base de liants hydrauliques »
- DTU 52.10 : « Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé »



Température d'utilisation : $\geq 5^\circ\text{C}$

COMMENT METTRE EN ŒUVRE VOTRE TRAMICHAPE ECO PRO ?

► CONDITIONS D'APPLICATION

- La température ambiante devra être $\geq 5^{\circ}\text{C}$.
- Ne pas appliquer sur un support humide, gelé ou en cours de dégel.

► PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Le support doit être exempt de dépôts, déchets, plâtre et de toute aspérité susceptible de perforer la sous-couche ou de dégrader sa performance.
- L'état du support doit être lisse et propre avec une planéité de 7 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous la règle de 0,20 m.
- Prévoir un ragréage si le support n'est pas conforme aux instructions ci-dessus.
- En présence de canalisations ou de conduits sur la dalle, effectuer un ravoirage avant la pose du TRAMICHAPE ECO PRO.

► ÂGE DES SUPPORTS

- Support à base de béton : 1 mois
- Ragréage ou ravoirage : 24 h

► POSE GÉNÉRALITÉS

MISE EN ŒUVRE DU TRAMICHAPE ECO PRO

- Dérouler le TRAMICHAPE ECO PRO sur la dalle, le film doit être positionné au-dessus.
- Les lés de TRAMICHAPE ECO PRO sont posés jointifs, bord à bord (espace inférieur à 2 mm) ou sont posés avec un recouvrement longitudinal de 50 mm minimum.
- Dans le cas d'une superposition avec une autre sous-couche isolante, les lés de TRAMICHAPE ECO PRO seront posés jointifs, bord à bord sans recouvrement.
- Les lés sont fixés entre eux à l'aide d'un adhésif type TRAMIFIX d'au moins 50 mm de large appliqué de façon continue ou à l'aide de la bande adhésive intégrée à la sous-couche pour le TRAMICHAPE ECO PRO avec bande adhésive.

DÉSOLIDARISATION EN PÉRIPHÉRIE

- Associer le TRAMIPLINTHE (bande périphérique) avec le TRAMICHAPE ECO PRO, relevé sur les parois verticales sur toute la périphérie du local y compris les

huisseries. L'ensemble doit dépasser d'au moins 2 cm la surface finie afin d'éviter une pénétration de ciment.

- Pour une meilleure désolidarisation périphérique, remonter le TRAMICHAPE ECO PRO sur les parois verticales.

► POSES PARTICULIÈRES

POSE AVEC UN ISOLANT THERMIQUE

- Le TRAMICHAPE ECO PRO doit toujours être positionné sous l'isolant thermique et posé bord à bord.
- L'indice d'affaissement du TRAMICHAPE ECO PRO est de 2 (SC1 a2 A), il peut être associé à un isolant thermique d'indice maximum 2 pour respecter la règle de la somme des indices caractérisant la réduction totale d'épaisseur à 10 ans.

► POINTS SINGULIERS

MISE EN PLACE DES PLINTHES

Les plinthes doivent être désolidarisées du sol flottant (chape et carrelage) pour éviter les ponts phoniques. 3 solutions possibles :

- Retour de la bande TRAMIPLINTHE ou du TRAMICHAPE ECO PRO sous la plinthe suivi d'une finition avec un joint souple acrylique.
- Pose du TRAMICORDON sur la cloison en périphérie de la pièce, collage du carrelage et fixation de la plinthe en appui sur le TRAMICORDON suivie d'une finition avec un joint souple acrylique.
- Découpe du TRAMIPLINTHE ou du TRAMICHAPE ECO PRO au niveau du carrelage puis pose du PEVECO sur le carrelage. Fixation de la plinthe contre la cloison suivie d'une finition avec un joint souple acrylique.

TRAITEMENT DES CANALISATIONS

- La désolidarisation du fourreau se réalise avec du TRAMIPLINTHE ou avec le TRAMICHAPE ECO PRO.
- Après la pose du carrelage, on réalise une finition avec un joint souple acrylique.

TRAITEMENT DES JOINTS DE FRACTIONNEMENT DES SEUILS DE PORTES

Remonter le TRAMICHAPE ECO PRO au niveau du seuil.

Q VARIANTE PRODUIT

Avec bande adhésive : TRAMICHAPE ECO PRO possède une bande adhésive longitudinale sur le rouleau pour réaliser une liaison continue entre deux lés.

Q COLISAGE

VARIANTE	LARGEUR (mm)	ÉPAISSEUR (mm)	LONGUEUR (m)	SURFACE PAR ROULEAU (m ²)	COLISAGE	CODE ARTICLE
Palette						
Sans bande adhésive	1500	3,4	45	67,5	Palette de 8 rouleaux - 540 m ²	2990020000
Avec bande adhésive	1500	3,4	45	67,5	Palette de 8 rouleaux - 540 m ²	2990180000

PRODUITS COMPLÉMENTAIRES



- Bande périphérique : TRAMIPLINTHE



- Cordon acoustique : TRAMICORDON



- Joint sous plinthe : PEVECO



- Cutter TRAMICO